



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA
CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE**

CSA de proximité de Lille

**DÉCLARATION DE LA FNEC-FP-FO AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION
ACADEMIQUE DU 26 JANVIER 2023**

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA de proximité,
Chers collègues,

Jeudi 19 janvier, dans toute la France, plus de deux millions de manifestants sont descendus dans la rue à l'appel des confédérations. La grève pour le retrait de la réforme Macron-Borne a été massive dans de nombreux secteurs du public et du privé, encore plus suivie que le 5 décembre 2019 : entre 65 et 75 % de grévistes dans les centrales nucléaires, 66 % à Enedis, entre 70 et 100 % dans les raffineries, à la SNCF 80 % des conducteurs de train ont cessé le travail... De nombreuses directions d'usine ont été contraintes d'arrêter les chaînes de production.

75 % de grévistes à l'Éducation nationale ! Des milliers d'écoles et d'établissements fermés !

C'est clair : le 19 janvier, la très large majorité des travailleurs (*93 % des salariés actifs sont opposés au recul de l'âge de départ à la retraite*) s'est dressée contre le projet de réforme injuste et injustifié du Président Macron et de son gouvernement.

Pour la FNEC-FP-FO, comme pour l'intersyndicale nationale, une mobilisation d'une telle puissance oblige le gouvernement à retirer son projet. S'il ne le fait pas, il se rendra seul responsable de la situation de blocage du pays qui pourra résulter de la mobilisation des travailleurs.

En effet, la réforme Macron-Borne ne répond à aucune urgence, ni aucune nécessité. Le Président du Conseil d'Orientation des Retraites, Pierre-Louis Bras, expliquait lui-même, le 19 janvier, à la Commission des finances de l'Assemblée nationale que « *les dépenses de retraite ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées, dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à terme.* ».

Si le gouvernement veut trouver des milliards pour garantir l'équilibre de notre système de retraites, il peut les prendre dans les **150 milliards annuels d'exonérations de cotisations et autres « aides » publiques** dont bénéficient les entreprises sans contreparties ni garanties. Il peut aller les chercher dans les **80 milliards d'euros de dividendes des actionnaires du CAC 40**. Il peut prendre des mesures pour l'augmentation des salaires, pour une véritable égalité salariale entre les femmes et les hommes, pour améliorer l'emploi des *seniors*...

Mais au moment où il veut imposer aux salariés « 2 ans ferme », le président Macron annonce, le 20 janvier, une enveloppe de **400 milliards d'euros pour l'armée française sur la période 2024-2030**, soit une centaine de milliards d'euros supplémentaires par rapport à la loi de programmation militaire 2019-2025, et une moyenne annuelle de **plus de 60 milliards d'euros de dépenses d'armement**.

De l'argent, il y en a donc pour les canons, mais ni pour les retraites, ni pour les services publics !

La FNEC-FP-FO reste pour sa part déterminée à obtenir le retrait du projet de réforme gouvernementale. Avec les confédérations et les fédérations de l'Education nationale, elle appelle « les salarié-e-s et les jeunes à préparer des assemblées générales dans toutes les écoles et les établissements, les services de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour discuter des poursuites et du développement de la mobilisation » pour que celle du 31 janvier soit plus forte encore !

Il est vrai qu'outre les retraites, les raisons ne manquent pas de se mobiliser pour les personnels de l'Education nationale.

Alors que l'inflation explose, que, selon les médias, le panier des 37 produits du quotidien a vu son prix augmenter de 15%, le ministre de la Fonction publique M. Guérini estime que l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% consentie aux fonctionnaires est bien suffisante ! Le président Macron avait lui promis 10% d'augmentation aux enseignants durant sa campagne... Le ministre Ndiaye confirme que c'était un mensonge !

Il propose deux *scenarii* pour une revalorisation « socle » avec des montants souvent dérisoires :

- Dans le premier, la revalorisation nette mensuelle serait inférieure à 100€ nets mensuels pour les collègues au 10ème et au 11ème échelon et elle serait nulle pour tous les personnels hors-classe ou classe exceptionnelle !

- Dans le 2ème, elle serait inférieure à 100€ nets mensuels pour les collègues aux 9ème, 10ème et 11ème échelon et de ... 36€ nets mensuels pour les collègues hors-classe ou classe exceptionnelle... Monseigneur est trop bon !

Et une deuxième partie de la « revalorisation » serait conditionnée à des tâches supplémentaires dans le cadre du Pacte « travailler plus pour perdre moins »... Comme si les collègues n'en faisaient pas déjà assez ! ... Quant aux autres personnels : RIEN ! C'est insupportable !

Alors qu'il poursuit la politique de casse de l'Ecole en supprimant 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023, le ministre Ndiaye, feint de s'étonner que « *les résultats des évaluations d'entrée en sixième soient problématiques* », et annonce par voie de presse que « *des professeurs des écoles interviendront en classe de 6ème pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux.* » Cette annonce a depuis été complétée par une autre : la fin des cours de technologie en 6ème ! On pouvait légitimement se poser des questions quant à l'organisation concrète de cette annonce. Sur quel temps un professeur des écoles, déjà en charge d'une classe dans son école, pourrait-il aller au collège ?

Lors de l'ouverture de nouvelles concertations sur la « revalorisation » des enseignants, le ministre a apporté une réponse : sur son temps libre... Sur la pause du midi ou le soir donc. Peut-être même le mercredi matin s'ils n'ont pas classe... Le ministre a indiqué que cette intervention des professeurs des écoles pourrait faire l'objet d'une rémunération liée aux missions supplémentaires prévues dans le cadre de son « pacte. »

Il entend ainsi remettre en cause le statut des professeurs des écoles en les engageant dans des missions supplémentaires au collège contre rémunération et l'enseignement disciplinaire dispensé par des professeurs certifiés ou agrégés dans les collèges.

Tout le monde sait que les professeurs français sont parmi les moins bien payés de l'OCDE, ce que l'on sait moins, c'est que les effectifs des classes françaises sont parmi les plus lourds d'Europe (26 élèves en moyenne au collège, contre 21 en moyenne dans le reste de l'Europe.) **Alors que ces chiffres proviennent du service statistique du ministère de l'éducation nationale lui-même, qui pointe une situation qui se dégrade particulièrement dans les collèges et les lycées, le ministre supprime à nouveau 2000 postes à la rentrée prochaine.**

Notre académie paie un lourd tribut à cette politique de sape des services publics puisqu'on y supprime 160 postes dans le second degré. Cela s'ajoute aux 89 postes supprimés en 2022, aux 194 postes supprimés en 2021, aux 149 postes supprimés en 2020 et en 2019, aux 136 postes supprimés en 2018. Plus de 900 postes supprimés en 6 ans ! On entasse les élèves dans les classes et le ministre ose dire que le collège est « l'homme malade du système » pour justifier sa prochaine réforme ? Malade de sous-investissements chroniques ? De réformes imposées de façon autoritaire contre l'avis des personnels, comme celle de 2016 ? D'empilement à n'en plus finir des « missions » annexes à l'enseignement ? De la politique d'inclusion systématique qui place les enseignants dans des situations sans issue pédagogique, en menaçant l'enseignement spécialisé, au détriment des élèves à besoins particuliers ?

L'académie de Lille fait à nouveau le choix de faire peser sur les lycées généraux et technologiques la majeure partie du retrait des moyens d'enseignement, en supprimant 156,5 ETP contre 25 dans les collèges. Est-ce pour cette raison que le seul document dont nous n'avons pas pu disposer pour préparer ce CSA est celui qui liste les DGH par lycées ?

La prévision favorable des effectifs dans les LP et SEP avec +274 élèves ne sera une bonne nouvelle pour les PLP que si ces élèves font toute leur scolarité dans des CAP ou Bac Pro sous statut scolaire et pas en apprentissage. Il ne faudrait pas transformer les LP et SEP en salle d'attente pour l'apprentissage : simple début de scolarité sous statut scolaire le temps de trouver un patron pour finir en apprentissage. Cela augmenterait le taux de sortie sans diplôme dans les formations sous statut scolaire et ferait baisser celui des formations en apprentissage. Et les détracteurs du lycée professionnel s'en donneraient à cœur joie pour dénigrer ces structures.

Contrairement aux CLG, les rapports H/E pour les SEGPA sont très différents entre les établissements du 59 et du 62 (différence de 0,57 en SEGPA contre 0 en CLG). **D'où vient cette différence ?**

Nous notons que 274 postes sont non pourvus à l'issue du l'intra dans les disciplines pros contre 253 pour l'ensemble des autres postes (disc. Générale + édu + PsyEN). Malgré ses déclarations, le gouvernement ne cherche pas à recruter, sinon il revaloriserait réellement les salaires en augmentant le point d'indice, il ne remettrait pas en cause les statuts, le droit à la carrière et à la mutation, il ne recruterait pas à bac+5 en imposant aux candidats de valider leur diplôme et d'obtenir leur concours la même année.

Et ce n'est pas en faisant entrer l'apprentissage dans les obligations de service des PLP comme le souhaitent certains chefs d'établissement que l'on va donner envie aux étudiants ou aux personnes en reconversion de devenir PLP, même avec une pseudo revalorisation et un reclassement qui n'est pas à la hauteur pour les lauréats des concours internes (pas de reprise des activités professionnelles sauf celles d'agent de la fonction publique).

C'est dans ce contexte que s'inscrit la **réforme Grandjean de la voie professionnelle** qui met à la fois en danger l'avenir des lycées professionnels et la formation des jeunes, contre laquelle les professeurs des lycées professionnels se sont massivement mobilisés le 18 octobre 2022, le 17 novembre et lors de la manifestation nationale que nous avons organisé le 19 novembre dernier. Cette réforme, les PLP continuent à la rejeter majoritairement aujourd'hui.

La **FNEC-FP-FO** ne cessera de répéter que fermer des sections, c'est réduire l'offre de formations destinées à un public très peu mobile. Cela risque de conduire à des orientations qui n'auront pas été véritablement souhaitées au niveau des CAP et Bac pro.

Nous continuons à déplorer que nombre d'ouvertures acceptées le soient en contrepartie des fermetures d'une section ou d'un groupe, dans le cadre d'une politique à moyens constants. Le maintien de l'ensemble des formations permettrait pourtant tant aux élèves et étudiants qu'aux enseignants de travailler dans de meilleures conditions avec des effectifs diminués. On regrette que des formations créées soient du type FCIL qui par définition n'ont pas vocation à être pérennes ni à s'adresser aux sortants de 3^{ième} mais aux titulaires d'un CAP ou Bac Pro.

Dans le premier degré, 150 postes sont repris dans l'Académie. Cette ponction se fait au détriment des personnels qui devront participer au mouvement chassés de leur poste, dans des zones tendues où les postes au mouvement se font rares, sur le littoral notamment.

Elle se fait également au détriment des conditions de travail puisque les effectifs s'alourdiront. A ce jour et avant les suppressions, le remplacement dans le premier degré est catastrophique : on a atteint des records de non-remplacement dans certaines circonscriptions de -19. Entendez que 19 classes sont sans enseignant pour une ou deux journées.

On utilise des services civiques, des AESH, des enseignants d'ULIS pour parer au plus urgent quand deux ou trois collègues manquent. Une IEN du Pas-de-Calais a même affirmé (sans rire) qu'elle pensait à venir faire

classe ou à y envoyer des CPC pour que chacun prenne sa part dans ce marasme. Malheureusement, le temps lui manquait...heureusement pour nos statuts et le sien.

Les personnels sont épuisés par des répartitions d'élèves dans les classes, par des situations de plus en plus explosives d'inclusion. Les RASED sont presque partout incomplets, voire exsangues. Les PIAL sont devenus des machines à saupoudrer de l'aide, l'inclusion n'est plus un objectif à vocation humaniste et bienveillante mais un moyen de faire des économies sur le dos des élèves en situation de handicap en ne leur offrant pas le cursus scolaire, l'aide spécialisée et le plateau technique auxquels ils ont droit.

Signe des temps, l'UNAPEI autrefois grande promotrice de l'inclusion dénonce aujourd'hui la brutalité avec laquelle sont traités les élèves et par conséquent les enseignants qui les accueillent.

Pour la FNEC-FP-FO, il faut donner de l'attractivité aux emplois d'AESH en arrêtant de les payer sous le seuil de pauvreté, en leur offrant un statut, un vrai salaire et en supprimant les PIAL.

Plutôt qu'opérer des coupes claires dans les postes, il faut pourvoir les RASED en rendant ces postes attractifs et augmenter le nombre de remplaçants.

Pour toutes ces raisons, la FNEC-FP-FO votera contre la répartition des moyens d'enseignement qui nous est proposée.

Pour **conclure**, les 2 millions de travailleurs et de jeunes qui se sont mobilisés le 19 janvier, et parmi eux les personnels de l'Education nationale, ont dit haut et fort au gouvernement que l'urgence n'est pas d'infliger deux ans ferme à la population étranglée par l'inflation, elle n'est pas de supprimer des postes à l'école, de casser les statuts et missions des personnels soumis depuis trop longtemps à l'austérité salariale, mais de satisfaire les revendications :

- **Augmentation indiciaire pour tous les personnels, pas seulement les enseignants et en particulier les personnels les plus en difficulté (catégories C, AESH, AED...), sans contrepartie, à minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans ;**
- **Respect du statut des différents corps enseignants ! Abandon des annonces concernant les professeurs des écoles au collège ! Maintien de l'enseignement de la Technologie en 6^{ème} !**
- **Annulation des suppressions de postes prévues à la rentrée 2023, création de tous les postes nécessaires !**
- **Abandon de la réforme de la voie professionnelle !**
- **Abandon du projet de réforme des retraites ; maintien de tous les régimes existants, dont le code des pensions civiles et militaires ! Retour au départ à 60 ans après 37,5 années de cotisation.**